



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-23725>

Département(s) de publication : **06**

Annonce n° **24-23725**

Travaux

Section 1 - Reference de l'avis initial

Pas d'avis initial

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Métropole Nice Côte d'Azur (06)

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 20003019500115

Ville : NICE CEDEX 3

Code postal : 06203

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 06

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : 23N0540-COMMUNE DE NICE PUP LINGOSTIERE -AMENAGEMENT DE VOIRIE PRESTATIONS SIMILAIRES AU LOT 1 VOIRIE ET RESEAUX DIVERS

Code CPV principal - Descripteur principal : 45233225

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Procédure passée sans publicité ni mise en concurrence préalable R. 2122-7 du Code de la Commande Publique. Marché à prix unitaires Estimation de l'Administration :

576 000 EUR HT corrigée à 579 688,80 EUR HT La durée du contrat est fixée à : 4 mois. Le marché comporte une période de préparation de 15 jours Début du contrat : Ordre de service de démarrage

Critères d'attribution : Critère unique du prix le plus bas

Section 4 - Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

Marché attribué le 11/01/2024 à la société EUROVIA PACA 217 route de grenoble 06200 NICE Le marché n'est pas susceptible d'être sous-traité. Le candidat retenu a proposé un montant prévisionnel à la PFU de : 578 010,50 euro(s) HT Date de conclusion du contrat : 10/01/2024 Possibilité d'introduire un recours de plein contentieux et un recours pour excès de pouvoir, contre les décisions faisant grief dans les deux mois à compter de leur publication ou leur notification conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, ces deux recours pouvant être assortis d'un référé suspension prévu

à l'article L 521-1 du code de justice administrative. Possibilité d'exercer un recours contre la validité du contrat conclu le 20/12/2023 dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent avis d'attribution valant publicité de la décision de signer. Vous pourrez consulter ce contrat à la Direction des Contrats Publics - 45 rue Gioffredo - 06364 Nice Cedex 04 - 4ème étage Tél. +33. 04.97.13.44.70 Fax +33.04.97.13.29.19 Mail noura.fabre@nicedotazur.org

Date d'envoi du présent avis à la publication : 26/02/2024